



# Dans le vignoble beaujolais, la lutte sans relâche contre la flavescence dorée

*Un dossier de Kim  
CLAVEL-FLORENT*

La flavescence dorée, maladie qui pullule dans les vignobles français, n'a pas épargné le Beaujolais. La cicadelle, insecte vecteur de cette jaunisse de la vigne, continue de répandre ce fléau malgré le retour des produits phytosanitaires et de l'arrachage des ceps contaminés. En 2021, les vignes de 20 communes supplémentaires ont été touchées dans la région. Une expansion inquiétante tant sur le plan financier qu'environnemental.

Chaque année, les viticulteurs et autres propriétaires de vignes sont soumis à un nouvel arrêté préfectoral qui dicte les zones de prospection et le nombre de traitements à appliquer. Dernier en date : le 5 juillet 2022. À cette occasion, *Le Progrès* est allé à la rencontre de viticulteurs et autres spécialistes qui luttent sans relâche contre cette maladie.



*En 2021, les vignes de 20 communes supplémentaires ont été touchées dans la région par la flavescence dorée. Photo d'archives Progrès /EL*

# Les friches, une réserve de flavescence dorée

Les friches viticoles laissées à l'abandon abritent une multitude d'animaux dont la cicadelle, vecteur de la flavescence dorée. Si les viticulteurs suivent les traitements à la grappe près, « quelques propriétaires s'en moquent », s'insurge David Ratignier, président de l'Organisme de défense et de gestion (ODG) des beaujolais et beaujolais villages. D'après l'arrêté préfectoral du 5 juillet 2022, « il est fait obligation à leur propriétaire ou détenteur d'arracher les vignes non cultivées, situées à moins de 250 mètres d'une parcelle de vigne infestée ». Cette contrainte semble difficilement appliquée.

Mathieu Pin, responsable de la

commission agricole de Saint-Germain Nuelles, confirme : « Nous avons procédé au recensement des friches avec les agriculteurs actifs puis envoyé des courriers aux propriétaires en leur demandant de procéder a minima au traitement de leur parcelle. Mais en tant que commune, nous n'avons pas le pouvoir d'obliger une personne à arracher ses vignes. » D'après David Ratignier, ce vide juridique devrait être discuté avec le préfet d'ici à la fin de l'année.



*Les propriétaires ont obligation d'arracher les vignes non cultivées, proches d'une parcelle de vigne infestée. Photo d'illustration Progrès /C. DEPLAUDE*

# « Une jaunisse inféodée à la vigne transmise par la cicadelle »

Denis Bec, technicien à la Fédération régionale de lutte et de défense contre les organismes nuisibles (Fredon) Auvergne-Rhône-Alpes

Qu'est-ce que la flavescence dorée ?

« La flavescence dorée est une jaunisse inféodée à la vigne transmise par la cicadelle. Cet insecte, en piquant le végétal pour se nourrir, va transporter la sève, et donc cette maladie. Les ceps que la cicadelle piquera seront contaminés au bout d'un mois. »

Quels sont les symptômes de cette maladie ?

« Les symptômes apparaissent à l'automne rougissement sur les cépages rouges et jaunissement sur les blancs. Les feuilles se replient et les rameaux ne mûrissent plus. Quant aux raisins, ils vont sécher en début de floraison. Tous les symptômes doivent être réunis pour parler de flavescence dorée. Les viticulteurs peuvent penser que c'est du bois noir, une autre jaunisse de la vigne également transmise par une autre espèce de cicadelle, car c'est le même visuel. Une analyse en laboratoire confirme la maladie. »  
 Comment est-elle arrivée dans la région ?

« Des plants de vigne malades produits dans des pépinières en France ou à l'étranger ont été introduits dans le vignoble. La cicadelle, toujours très présente dans le Beaujolais, a ensuite répandu cette maladie. Des viticulteurs, par inadvertance, ont pu transporter l'insecte atteint de la flavescence dorée d'une parcelle à l'autre sur des

engins ou des outils agricoles. »

Quels sont les foyers de flavescence dorée dans le Beaujolais ?

« Le plus gros, et l'un des plus anciens foyers, se situe sur les communes de Saint-Étienne-des-Oullières, Odenas, Saint-Étienne-la-Varenne et Charentay. Celui de Cercié, à la limite de Régnié-Durette, s'étend aussi énormément depuis quelques années, avec 1 305 ceps malades. Puis viennent les foyers de Saint-Germain Nuelles avec 1 257 ceps touchés et deux parcelles arrachées, Lantignié avec 1 101 ceps touchés et Quincié-en-Beaujolais avec 833 ceps malades. »



Denis Bec est le spécialiste de la flavescence dorée. Photo d'archives Progrès / Pascale GÉHIN



# Les prospections et traitements rythment les saisons

Dans les coteaux du Beaujolais, le raisin mûrit lentement au soleil. Les viticulteurs veillent à ce que rien ne perturbe sa croissance. « C'est notre outil de travail, notre gagne-pain. Il y a des arrêtés ministériels et préfectoraux à propos de la flavescence dorée donc on doit jouer le jeu », avance Ludovic Emmetière, vigneron à Saint-Étienne-la-Varenne. La commune connaît sa quatrième année de lutte contre cette jaunisse de la vigne. Et pour l'endiguer, des prospections obligatoires sont organisées dans tout le vignoble par la Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (Fredon).

## Cep contaminé, cep marqué

À l'automne, des groupes constitués de viticulteurs et de techniciens de la fédération parcourent les parcelles à la recherche du moindre cep contaminé. Quand l'un d'eux est repéré, il est marqué. La Fredon analysera le pied et ce dernier devra être arraché avant le 31 mars de l'année suivante. Ces prospections sont aussi l'occasion d'expliquer aux professionnels les symptômes de la flavescence dorée sur les cépages rouges et blancs.

« La lutte collective est bien respectée »

Et près de tous les foyers de contamination, les propriétaires de vigne doivent traiter leurs parcelles, une à trois fois selon la contamination de la zone fixée par la

Draaf (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt). « À partir du mois de juin, j'ai réalisé trois traitements en un mois pour éradiquer les larves de cicadelle », détaille le producteur de beaujolais-villages et brouilly qui a retiré une dizaine de ceps malades en début d'année.

## Pas de conséquences sur la qualité du vin

Il poursuit : « Il y a eu une prise de conscience de tous les viticulteurs. La lutte collective est bien respectée. Ainsi, la flavescence dorée est en baisse à Saint-Étienne-la-Varenne. » Il tient à rassurer les consommateurs : les conséquences sur la qualité du breuvage sont inexistantes. « Le raisin touché par la flavescence dorée ne va pas dans la cuve car il est tout sec avant », conclut-il.



Ludovic Emmetière continue de traiter ses vignes pour espérer endiguer la flavescence dorée dans le Beaujolais. Photo Progrès / Kim CLAVEL-FLORENT

■

# Traitement par insecticide : une méthode controversée

Insecticide. Ce mot était de moins en moins courant dans le Beaujolais. Il est pourtant revenu à la bouche des vignerons ces dernières années. Seul traitement efficace à ce jour contre la flavescence dorée, les professionnels sont obligés d'utiliser des produits phytosanitaires sur leurs vignes. « Beaucoup de gens se promènent dans les vignes, donc nous ne sommes pas heureux de mettre ces produits », confie Jérôme Bertholon et Christophe Duclos, contrariés par cette méthode. Les deux viticulteurs de Saint-Germain Nuelles sont passés au biocontrôle depuis une dizaine d'années. Ils utilisaient jusqu'alors des mécanismes naturels pour protéger les végétaux, en gérant les équilibres des populations d'agresseurs.

## « Sans traitement, la flavescence dorée détruirait le vignoble »

Selon David Ratignier, président de l'Organisme de défense et de gestion des beaujolais et beaujolais villages, la flavescence dorée serait arrivée par des plantations de greffes contaminées venues du sud de la France. Un constat partagé par Jérôme Bertholon qui a remarqué « des symptômes plus présents chez les jeunes vignes ». Mais l'utilisation des insecticides a considérablement diminué ces 20

dernières années grâce à l'agriculture raisonnée et au nombre grandissant de parcelles certifiées Haute valeur environnementale (HVE), biologique ou Terra Vitis. « Ça ne plaît à personne de réutiliser des insecticides. On revient il y a 20 ans en arrière », résume David Ratignier, député. Il conclut : « Sans traitement, la flavescence dorée détruirait le vignoble à terme. »



La cicadelle est l'insecte transmetteur de la flavescence dorée. Photo d'illustration DR

■



# En chiffres

## La flavescence dorée

- **8 164 hectares** prospectés sur tout le Beaujolais ;
- **43 communes** touchées contre 23 en 2020 et 3 en 2014 ;
- **615 parcelles** contaminées dont 2 arrachées ;
- **8 491 ceps** atteints de la flavescence dorée, en hausse de **357 %** par rapport à 2020 ;
- Si **au moins 20 %** de ceps sont contaminés, toute la parcelle est arrachée.

Chiffres de la Fredon sur l'année 2021 ■